

LA FONDATION IRIS-GENEVE

Rappel

1.-La fondation

Fondation de droit privé d'utilité publique créée en 2001 pour préparer la mise en réseau de tous les prestataires de soins du canton, la Fondation IRIS-GENEVE regroupe au sein d'un conseil de douze membres

- Les Hôpitaux universitaires de Genève
- Les médecins exerçant à titre privé
- Les cliniques privées
- Les services d'aide et de soins à domicile
- Les établissements médico-sociaux
- Les autres professionnels de la santé reconnus comme prestataires de soins
- Les assureurs -maladie
- Les patients

Siègent également au sein du Conseil :

- Le professeur de la Faculté de médecine chargé de la médecine légale
- Le professeur de la Faculté de médecine chargé de l'éthique médicale
- Un représentant du Département de l'économie et de la santé.

2.-Le rapport d'étude détaillé.

Fruit du travail du Conseil et des commissions, s'appuyant sur des entreprises spécialisées, un rapport d'étude détaillé du réseau communautaire tenant compte des remarques formulées par les experts en matière de sécurité et de protection des données, a été remis au DES en janvier 2004.

Le projet e-toile a réussi son examen de passage en avril 2004 lors d'un « hearing » convoqué par M.Charles Kleiber, Secrétaire d'Etat à la Science et M.Thomas Zeltner, Directeur de l'Office fédéral de la Santé publique.

3.-Le brevet d'invention.

Le système de réseau informatique sécurisé pour la gestion des données personnelles fait l'objet d'un brevet d'invention qui a été délivré à la Fondation le 12 décembre 2006.

La nouvelle mission de la Fondation

La loi sur le réseau communautaire d'informatique médicale a prévu l'exploitation du réseau par une société d'économie mixte. En conséquence, le rôle de la Fondation est réorienté vers une tâche de surveillance de l'exploitation et de développement du

réseau. La Fondation a modifié ses statuts qui sont désormais conformes à sa nouvelle mission .

Elle veillera au respect du secret médical et de la protection de la sphère privée dans la prise en charge médicale des patients .Elle vouera une attention particulière aux cinq axes de développements prioritaires retenus pour la période d'évaluation de deux ans.

Cette phase de test est évidemment délicate car l'acceptation du projet e-toile par les patients, les médecins et tous les prestataires de soins est indispensable au succès à long terme d'une stratégie e-health. Elle suppose que les objectifs de qualité et d'efficacité de la prise en charge restent étroitement liés aux principes éthiques et déontologiques auxquels nous avons veillé lors de l'élaboration du projet e-toile.

Le Conseil se réjouit de l'avancée du projet et remercie tous les acteurs qui s'engagent dans la phase pilote et les assure de son soutien.

Le Conseil de Fondation